

Délibération 2022-39-CA P

Séance du 15 décembre 2022

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière le jeudi 15 décembre 2022 en salle des conseils à la maison des services à l'étudiant, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

1 083 ETPT sous plafond législatif et 120 ETPT hors plafond d'emplois législatif

110 975 250 € d'autorisations d'engagement dont :

83 317 276 € en personnel

18 372 512 € de fonctionnement

9 285 462 € en investissement

122 673 459 € en crédit de paiement, dont

83 317 276 € en personnel

18 836 523 € de fonctionnement

20 519 660 € en investissement

114 576 235 € en prévision de recettes

-8 097 224 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 6 425 377 € de variation de trésorerie

1 060 940 € de résultat patrimonial

3 760 940 € de capacité d'autofinancement

- 4 610 621 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2022.

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



Valenciennes, le 16 décembre 2022

Président

Professeur Abdelhakim Artiba